

Grandir ensemble: la protection juridique qui s'adapte à la taille de votre entreprise

	 Activité indépendante à titre accessoire	 Microentreprises	 Petites entreprises	 Moyennes entreprises	 Grandes entreprises
Effectifs	0 collaborateur	0 collaborateur	1 collaborateur ou plus	1 collaborateur ou plus	1 collaborateur ou plus
Votre chiffre d'affaires annuel	Jusqu'à CHF 36 000	Jusqu'à CHF 120 000	De CHF 120 001 à CHF 500 000	De CHF 500 001 à CHF 800 000	À partir de CHF 800 001
Questions possibles	P. ex. création de votre site Web	P. ex. aspects réglementaires ou litiges dans le cadre de contrats	P. ex. premières embauches, problèmes dans le cadre de contrats	P. ex. litiges avec des collaborateurs ou des partenaires commerciaux	P. ex. difficultés d'approvisionnement, choix du lieu d'implantation, immobilier, recouvrement de créances, informations économiques
Votre solution de protection juridique	<p>Assurance de protection juridique pour particuliers avec le module «Travail»:</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrats <p>Selon votre situation, vous pouvez compléter l'assurance de protection juridique pour les particuliers avec les modules de votre choix.</p>	<p>Solution de protection juridique complète et compacte intégrant les couvertures essentielles aux microentreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploitation - contrats - protection juridique en droit de la personnalité et Internet - véhicules automobiles - cinq heures de conseil juridique <p>Il n'est pas possible d'ajouter des couvertures complémentaires.</p>	<p>Solution de protection juridique complète et compacte intégrant les couvertures essentielles aux petites entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploitation, y c. droit du travail - contrats - protection juridique en droit de la personnalité et Internet - véhicules automobiles - cinq heures de conseil juridique <p>Il n'est pas possible d'ajouter des couvertures complémentaires.</p>	<p>Solution de protection juridique complète et compacte intégrant les couvertures essentielles aux moyennes entreprises:</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploitation, y c. droit du travail - contrats - protection juridique en droit de la personnalité et Internet - véhicules automobiles - cinq heures de conseil juridique <p>Il n'est pas possible d'ajouter des couvertures complémentaires.</p>	<p>Ajout possible de modules ou de couvertures complémentaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection juridique d'entreprise - protection juridique contractuelle - protection juridique en droit de la personnalité et Internet - protection juridique automobile - protection juridique pour le recouvrement - protection juridique du bailleur - conseil juridique illimité
Votre prime annuelle	À partir de CHF 75	À partir de CHF 499	À partir de CHF 890	À partir de CHF 1100	La prime annuelle comprend les modules sélectionnés en fonction des besoins et les couvertures complémentaires. Elle est calculée sur la base de la somme des salaires AVS, du nombre de véhicules, des immeubles supplémentaires et du chiffre d'affaires annuel. Le tarif dépend de la branche.
	Le tarif est fonction du nombre de personnes assurées, de la franchise, de la somme d'assurance et de la durée du contrat.	Le tarif dépend de la branche.	Le tarif dépend de la branche.	Le tarif dépend de la branche.	